
Présidence : Grèce

761ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 14 mai 2009

Ouverture : 10 h 10

Suspension : 13 h 10

Reprise : 15 h 05

Clôture : 16 h 20

2. Présidents : Ambassadrice M. Marinaki
M. D. Kyvetos

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : BUREAU DE L'OSCE AU TADJIKISTAN

Président, Chef du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan (PC.FR/9/09 OSCE+), République tchèque-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/342/09), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/335/09), Suisse (PC.DEL/353/09), Kazakhstan (PC.DEL/372/09), Norvège (PC.DEL/339/09), Fédération de Russie (PC.DEL/359/09 OSCE+), Ouzbékistan, Tadjikistan (PC.DEL/365/09)

Point 2 de l'ordre du jour : EXPOSÉ DU GÉNÉRAL DE DIVISION KASYM GAFAROV, PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉTAT POUR LA SÉCURITÉ NATIONALE DU TADJIKISTAN

Président, général de division Kasym Gafarov, Directeur du Centre de prévention des conflits, République tchèque-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays

du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/343/09), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/337/09), Fédération de Russie (PC.DEL/360/09 OSCE+), Kazakhstan (PC.DEL/371/09), Ouzbékistan

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DE L'UNITÉ D'ACTION DE L'OSCE CONTRE LE TERRORISME**

Président, Chef de l'Unité d'action de l'OSCE contre le terrorisme (SEC.GAL/68/09 OSCE+), République tchèque-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/344/09), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/350/09), Azerbaïdjan (PC.DEL/368/09 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/361/09 OSCE+), Kazakhstan (PC.DEL/369/09)

Point 4 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

- a) *Projet de décision sur le Bureau de l'OSCE à Tbilissi et sur le déploiement d'observateurs de l'OSCE dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord en six points du 12 août 2008 (PC.DD/11/09/Rev.1) :* Président (annexe 1), République tchèque-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration), (annexe 2), États-Unis d'Amérique (annexe 3), Canada (annexe 4), Géorgie (annexe 5), Suisse (annexe 6), Fédération de Russie (annexe 7), Norvège (annexe 8), Azerbaïdjan (PC.DEL/366/09 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/363/09 OSCE+), Arménie, Tadjikistan
- b) *Peine de mort aux États-Unis d'Amérique :* République tchèque-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/346/09), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/351/09)

- c) *Quinzième anniversaire du cessez-le-feu dans le Haut-Karabakh* : Président, France (également au nom de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique) (PC.DEL/355/09), République tchèque-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/349/09), Turquie (PC.DEL/358/09), Azerbaïdjan (PC.DEL/367/09 OSCE+), Arménie (PC.DEL/364/09 OSCE+)
- d) *Sommet du Partenariat oriental de l'Union européenne tenu à Prague le 7 mai 2009* : République tchèque-Union européenne (PC.DEL/347/09), Ukraine (PC.DEL/356/09), Biélorussie, Arménie
- e) *Situation des Roms et des Sintis dans l'espace de l'OSCE* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/352/09), République tchèque-Union européenne (PC.DEL/348/09)
- f) *Liberté des médias aux États-Unis d'Amérique* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/357/09/Corr.1), Fédération de Russie (PC.DEL/362/09)

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

- a) *Nomination du Chef du Bureau de l'OSCE à Zagreb* : Président
- b) *Déclaration de la Présidente en exercice à l'occasion du quinzième anniversaire du cessez-le-feu dans le Haut-Karabakh, publiée le 11 mai 2009 (SEC.PR/192/09)* : Président
- c) *Visite du Représentant spécial de la Présidente en exercice, l'Ambassadeur Charalmapos Christopoulos, en Ukraine du 12 au 16 mai 2009* : Président
- d) *Rencontre informelle avec la Représentante spéciale de la Présidente en exercice pour le renforcement du cadre juridique de l'OSCE, Mme Zinovia (Jenny) Stavridi, tenue à Vienne le 13 mai 2009* : Président

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/72/09 OSCE+) : Secrétaire général

Point 7 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Questions d'organisation relatives à la réunion ministérielle informelle prévue à Corfou (Grèce), les 27 et 28 juin 2009* : Président

- b) *Conférence sur les futures présidences de l'OSCE, prévue à Vienne le 9 juin 2009 : Autriche, Kazakhstan*

4. Prochaine séance :

Jeudi 28 mai 2009 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/761

14 mai 2009

Annexe 1

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

761ème séance plénière

PC Journal No 761, point 4 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

Chers collègues,

Au cours des deux derniers jours, le Comité préparatoire a examiné le projet de décision, présenté par la Présidence le 8 mai, concernant le Bureau de l'OSCE à Tbilissi et le déploiement d'observateurs dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord en six points en date du 12 août 2008.

Aujourd'hui, je regrette d'avoir à informer le Conseil permanent, au nom de la Présidence, qu'un consensus n'a pas été atteint au sein du Comité préparatoire pour l'adoption du projet de décision, malgré le fait que ce texte représente l'aboutissement d'un long et difficile processus de consultation et qu'il ait été accepté comme solution de compromis idéale par la très grande majorité des États participants. À ce propos, je tiens à exprimer de nouveau, au nom de tous mes collègues à Vienne, notre sincère gratitude à toutes les délégations qui nous ont exprimé à maintes reprises leur confiance et leur soutien inconditionnel et ont approuvé – et approuvent encore – sans réserve la proposition de la Présidence. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration devant le Conseil permanent le 2 avril, la Présidence a adopté, tout au long des négociations, comme prémisses de base l'hypothèse selon laquelle tous les États participants étaient d'accord sur la nécessité de trouver une solution neutre en termes de statut.

Ainsi, après la distribution officielle de sa proposition le 8 avril, la Présidence a repris des consultations informelles intensives avec toutes les parties clés. Nous avons systématiquement maintenu le cadre des diverses propositions de rédaction dans les limites de « neutralité en termes de statut » établies par nos partenaires. Dans la révision 1 de son projet de décision en date du 8 mai, la Présidence, fidèle à son engagement d'agir en tant que médiatrice désintéressée, a déjà inclus tous les amendements proposés par les parties qui remplissaient la condition sine qua non d'une formulation neutre en termes de statut, tandis que nous avons choisi de laisser de côté toutes les propositions qui ne satisfaisaient manifestement pas à cette exigence. Pour toutes les délégations impliquées dans le processus de consultation, le projet de décision du 8 mai n'a pas constitué une surprise, ce qui est également confirmé par le fait qu'elles ont toutes été en mesure de fournir leurs observations à très bref délai.

Permettez-moi en outre de rappeler à tous les États participants que la Présidence a délibérément choisi de prolonger les consultations pendant plus de quatre mois, une politique qui a été parfois critiquée par nos partenaires. Durant cette période, la Présidence a participé avec les délégations à de nombreux exercices de rédaction, présenté de multiples propositions et tenu des consultations à la fois à Vienne et dans les capitales. Nous souhaitions étudier et épuiser toutes les alternatives possibles, afin de laisser le processus mûrir lentement et sans hâte excessive ; nous nous sommes abstenus de fixer de quelconques dates limites strictes, nous laissant ainsi le temps nécessaire comme l'avait demandé les principales délégations ; c'était notre choix que d'éviter les actions précipitées et de ne pas confronter les États participants à un dilemme du type « c'est à prendre ou à laisser ». Cela aurait constitué une solution de facilité pour la Présidence, mais nous avons opté pour la voie plus difficile. Nous avons essayé de tirer le meilleur parti possible de l'élan acquis ici à Vienne et dans les capitales.

Nous sommes convaincus, au nom de la Présidence, que l'exercice de rédaction a désormais abouti. Le projet de décision du 8 mai est à notre avis le résultat des derniers ajustements du premier projet distribué par la Présidence le 8 avril à l'issue d'un mois entier d'intenses consultations avec les principales parties et de l'étude de leurs suggestions, vues, positions et « lignes rouges ». Ainsi, nous considérons que tout exercice supplémentaire de rédaction ne serait que préjudiciable à la qualité du texte actuel du projet de décision, tandis que la confiance que nous avons gagnée pour nos efforts persistants commencerait également à s'éroder. Ce qu'il faut maintenant, ce n'est pas plus de rédaction, mais que tous les principaux acteurs fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord – le texte de cet accord est déjà établi et attend son adoption officielle.

Chers collègues,

La Présidence grecque savait dès le départ que nos efforts seraient déployés alors que tout s'y opposait, d'autant plus que la Mission en Géorgie était déjà en phase de fermeture technique, en raison du non-renouvellement de son mandat au 31 décembre 2008. Nous avons également déclaré d'emblée que nous ne nous efforcerions pas à tout prix d'assurer le maintien de la présence de l'OSCE, car nous ne souhaitons pas compromettre les principes fondamentaux de l'Organisation. Nous avons également dit que l'enjeu n'était pas seulement le maintien d'une présence bien nécessaire de l'OSCE en Géorgie, mais notre aptitude à bâtir un consensus et à rétablir la confiance afin de faciliter notre dialogue de bonne foi trop longtemps différé dans la zone euro-atlantique.

C'est pourquoi nous avons présenté notre proposition avec bonne conscience. Nous considérons qu'en tant que détenteurs de la Présidence, nous avons rempli notre devoir à l'égard de la communauté de l'OSCE et vis-à-vis du concept de sécurité coopérative que l'OSCE incarne. Toutefois, à l'heure qu'il est, nous sommes déçus du fait qu'en définitive le prix de l'interruption de la Mission de l'OSCE en Géorgie sera payé par des civils innocents, qui ont tant bénéficié et pendant si longtemps des activités de l'OSCE, et si finalement nous ne parvenons pas à préserver la présence de l'OSCE, cela nuira également aux efforts visant à rétablir la stabilité dans la région.

Nos pensées vont aussi aux membres du personnel de la Mission de l'OSCE en Géorgie, qui ont travaillé avec le plus grand dévouement et avec la plus grande détermination tout au long de cette période particulièrement difficile pour nous tous. Je tiens à exprimer à

chacun d'entre eux les remerciements personnels de la Présidente en exercice pour leur loyauté à l'égard de la Mission et de l'OSCE.

Pour terminer, la Présidence, pleinement consciente que le moment n'est pas mûr pour l'adoption officielle aujourd'hui du projet de décision PC.DD/11/09/Rev.1 du 8 mai, a décidé de suspendre toutes les négociations à cet égard jusqu'à nouvel ordre ; cette décision prend effet immédiatement. Cela étant, le projet de décision reste sur la table prêt à être adopté et nous ne pouvons que demander instamment aux quelques États participants qui n'ont pas pu s'associer au consensus à ce stade de faire preuve de la volonté politique nécessaire et de revoir leur approche, afin de maintenir dans la région une présence digne de ce nom et transdimensionnelle de l'OSCE, qui est maintenant plus nécessaire que jamais auparavant.

Merci de votre attention.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/761

14 mai 2009

Annexe 2

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

761ème séance plénière

PC Journal No 761, point 4 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne regrette qu'aucun consensus n'a pu être atteint à la réunion du Comité préparatoire sur le projet de décision de la Présidence grecque, qui a été distribué le 8 mai 2009, concernant un Bureau de l'OSCE à Tbilissi et le déploiement d'observateurs de l'OSCE dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord en six points en date du 12 août 2008. Compte tenu des efforts infatigables de la Présidence en exercice, des nombreux mois de consultations, et du soutien d'une très grande majorité d'États participants, y compris de tous les États membres de l'Union européenne, ceci est particulièrement décevant.

Nous avons à plusieurs reprises souligné qu'il importait au plus haut point d'adopter dans les meilleurs délais une décision sur le maintien d'une présence transdimensionnelle de l'OSCE en Géorgie, incluant une capacité significative d'observation de l'OSCE qui soit en mesure d'opérer sans entrave à travers les lignes frontières administratives, ce qui contribuerait à la sécurité et à la stabilité dans la région.

Nous avons noté avec satisfaction hier qu'un consensus existait au sujet de l'hypothèse de base selon laquelle une approche neutre en termes de statut était la seule voie possible vers une solution. Dans cet esprit, nous réaffirmons notre soutien au projet de décision de la Présidence grecque, qui est effectivement neutre en termes de statut et recherche des solutions pratiques en tenant compte des susceptibilités politiques.

Nous louons la délégation géorgienne pour son approche constructive dans le même esprit. Nous sommes déçus que seuls très peu d'États participants n'étaient pas encore prêts à s'associer au consensus sur cette question, qui n'est pas seulement importante pour la région, mais a également des incidences plus larges pour la sécurité européenne.

Pour l'instant, il ne semble plus y avoir de marge de négociation. Nous soutenons par conséquent la décision de la Présidence d'interrompre les négociations et nous encourageons les États participants qui n'étaient pas prêts à s'associer au consensus, principalement la Fédération de Russie, à faire preuve de la volonté politique nécessaire et à revoir d'urgence leur position dans un esprit constructif.

Pour terminer, l'Union européenne réaffirme son ferme attachement à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Les pays candidats, à savoir la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine* ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration.

* La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine continuent à faire partie du processus de stabilisation et d'association.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/761

14 mai 2009

Annexe 3

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

761ème séance plénière

PC Journal No 761, point 4 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Merci, Madame la Présidente.

Nous saluons les efforts intensifs déployés par la Présidence durant ces quatre derniers mois pour assurer une présence continue de l'OSCE en Géorgie, qui, d'après nous et d'autres délégations, est indispensable dans le cadre des efforts visant à rétablir la stabilité dans la région, promouvoir la mise en œuvre des engagements de l'OSCE, et contribuer à une sécurité européenne accrue. Vous et vos collaborateurs avez travaillé sans relâche afin de trouver une solution qui soit acceptable pour toutes les délégations et nous apprécions sincèrement votre remarquable dévouement et votre extraordinaire créativité.

Les États-Unis appuient énergiquement le projet de décision de la Présidence en date du 8 mai. Le Bureau proposé de l'OSCE à Tbilissi pourrait accomplir un important travail dans les dimensions humaine, économique et politico-militaire et poursuivre les efforts persistants de l'OSCE visant à renforcer la confiance, encourager le dialogue, promouvoir le respect des droits de l'homme et améliorer la sécurité. Les observateurs de l'OSCE également pourraient continuer de jouer un rôle clé en réduisant les tensions dans la région et en favorisant la mise en œuvre des accords du 12 août et du 8 septembre grâce à l'observation des événements sur le terrain, en particulier s'ils sont autorisés à accéder librement à la région sud-ouest de la Géorgie.

Nous sommes d'avis que la proposition de la Présidence, résultat de plusieurs mois d'intenses négociations, évite habilement la principale question conflictuelle pour se concentrer plutôt sur des arrangements pratiques qui permettraient à l'OSCE de continuer d'apporter son soutien au Processus de Genève approuvé conjointement et de faciliter les efforts de règlement du conflit. Selon nous, la proposition s'attache à rester neutre sur la question du statut des régions sud-ouest et abkhaze de la Géorgie, quelque chose que nous avons dans un premier temps beaucoup de mal à accepter, compte tenu de la priorité que nous accordons à l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Malheureusement, l'opposition d'un État participant cette semaine nous a conduits dans une impasse. La Fédération de Russie a rejeté le solide projet de décision de la Présidence, préférant plutôt soumettre de nombreux amendements dont elle savait à l'avance qu'ils étaient entièrement inacceptables pour la grande majorité des États participants de

l'OSCE. Cette action s'inscrit dans le prolongement d'une démarche similaire à la fin de l'année dernière, lorsque la Russie a bloqué le consensus sur la proposition constructive de la Présidence finlandaise relative au renouvellement du mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie, l'obligeant à cesser nombre de ses activités et exigeant une intervention rapide pour clôturer les opérations, congédier le personnel et vendre les actifs de l'OSCE.

Dans le même temps, des négociations se déroulaient sur une présence de l'OSCE en Géorgie, la Russie établissait des bases militaires dans les régions sécessionnistes et déployait ses gardes frontière du FSB le long des lignes de démarcation administratives, prétendant que ces dernières étaient désormais des « frontières » internationales. Ces actions sont en contradiction avec le souhait déclaré de la Russie d'avoir une présence continue de l'OSCE dans la région et font douter de l'engagement de la Russie d'assurer une paix et une stabilité durables à l'intérieur du territoire d'un État participant et d'un voisin de l'OSCE. Elles enfreignent également les engagements pris par la Russie dans l'accord du 12 août de ramener les effectifs des troupes russes à leurs niveaux et à leurs emplacements d'avant la guerre et d'autoriser un accès libre et sans entrave à l'aide humanitaire dans la région sud-ossète de la Géorgie.

Les États-Unis regrettent sincèrement la décision de la Fédération de Russie de bloquer la proposition de la Présidence. Malgré nos divergences avec la Russie au sujet des causes et des conséquences du conflit de l'été dernier, nous étions et nous restons disposés à travailler avec la Russie et d'autres États participants de l'OSCE dans le cadre d'efforts communs visant à stabiliser la situation en Géorgie. Nous nous étions efforcés de parvenir à un réel compromis, estimant qu'une présence continue de l'OSCE en Géorgie faciliterait les efforts déployés par la communauté internationale pour renforcer la confiance et résoudre pacifiquement les conflits prolongés. Nous appelons une dernière fois la Fédération de Russie à reconsidérer sa réponse à la proposition de compromis grecque, dans un esprit de coopération, afin d'éviter la détérioration d'une architecture de sécurité cruciale à l'édification de laquelle nous avons travaillé sans relâche pendant des années.

Malgré les développements lamentables de cette semaine, les États-Unis demeurent attachés à trouver une solution pacifique aux conflits en Géorgie et continueront de soutenir la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Merci, Madame la Présidente.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/761

14 mai 2009

Annexe 4

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

761ème séance plénière

PC Journal No 761, point 4 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA

Madame la Présidente,

Le Canada souhaiterait s'associer aux intervenants précédents et remercier la Présidente en exercice grecque de l'OSCE, et en particulier l'Ambassadrice Mara Marinaki et son équipe, pour leurs efforts colossaux et infatigables visant à parvenir, dans le projet de décision PC.DD/11/09/Rev.1 du 8 mai 2009, à une solution de compromis équitable, équilibrée et neutre en termes de statut destinée à assurer le maintien de la présence de l'OSCE en Géorgie. Votre travail a été rien moins que remarquable et s'est inscrit efficacement dans le prolongement des travaux de la Finlande à l'automne dernier, en tant que pays titulaire de la précédente présidence de l'OSCE.

Nous sommes évidemment très déçus qu'il n'ait pas été possible, après cinq mois de difficiles négociations à Vienne, de parvenir à un accord en raison du refus intransigeant d'un État participant d'accepter l'approche neutre en termes de statut qui était préconisée presque unanimement.

La Géorgie, en sa qualité d'État hôte, souhaite une présence de l'OSCE sur son territoire et a demandé l'assistance de l'Organisation, car il reste de réels besoins à satisfaire, en particulier à la suite du conflit armé d'août dernier. Nous regrettons vivement que l'OSCE ait été empêchée de satisfaire ce souhait de la Géorgie et de poursuivre sa mission de longue date dans ce pays, ainsi que son important travail en matière de prévention et de règlement des conflits.

Le Canada continue d'apporter son ferme soutien à la proposition de compromis formulée par la Présidence grecque le 8 mai, car elle prend le plus petit dénominateur commun pour conserver une approche neutre en termes de statut et assurer une présence de l'OSCE digne de ce nom dans toutes les régions de Géorgie touchées par la guerre. À notre avis, compte tenu de la hausse des tensions et du nombre d'incidents en Géorgie, une présence internationale renforcée, plutôt qu'une présence moindre, s'impose.

La position du Canada en ce qui concerne la Géorgie est bien connue : nous soutenons fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

C'est à la Fédération de Russie qu'incombe la responsabilité de cette regrettable impasse concernant la Géorgie et de la cessation de la présence de l'OSCE sur place. Cette évolution de la situation ne constitue par un signe positif et ne contribue pas non plus à renforcer la confiance dont nous avons grand besoin pour relever les défis en matière de sécurité européenne. Il ne fait aucun doute que l'intransigeance de la Russie aura une incidence sur le Processus de Genève et sur nos pourparlers dans le cadre du Traité FCE, ainsi que sur nos discussions concernant l'architecture européenne de sécurité.

Le Canada partage également l'avis de la Présidente en exercice que le prix de l'interruption de la Mission de l'OSCE en Géorgie sera, malheureusement, payé par des civils innocents, car il s'agit-là d'un pas en arrière dans nos efforts visant à apporter la paix et la stabilité dans la région du Caucase du Sud.

Madame la Présidente, je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, epharisto.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/761

14 mai 2009

Annexe 5

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

761ème séance plénière

PC Journal No 761, point 4 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA GÉORGIE

Madame la Présidente,

Je vous suis reconnaissant des efforts que votre équipe dévouée et vous-même avez déployés pour parvenir à un consensus en ce qui concerne le maintien de la présence de l'OSCE en Géorgie. La Présidence grecque de l'OSCE a élaboré plusieurs propositions et tenu de nombreuses consultations formelles et informelles, qui nous ont permis de délibérer pendant plus de quatre mois. La dernière proposition officielle, que vous avez présentée le 8 mai 2009 et qui a été examinée à deux reprises dans le cadre du Comité préparatoire du Conseil permanent les 12 et 13 mai, est le document auquel la Géorgie, en sa qualité de pays hôte, a donné son accord. C'est également le document en faveur duquel la très grande majorité des États participants de l'OSCE a exprimé son soutien.

À notre grande déception, nos plus minces espoirs au cours des négociations cette année ont été réduits à néant hier, 13 mai, lorsque la Russie a une fois de plus bloqué la proposition de la Présidence de l'OSCE concernant la poursuite des activités de la Mission de l'OSCE en Géorgie.

Madame la Présidente,

Pour être franc, malheureusement, ce type de comportement de la Russie ne nous surprend pas du tout. Cet État participant de l'OSCE s'est constamment abstenu de toute concession face aux efforts persistants de la communauté de l'OSCE, ainsi que vis-à-vis de la démarche constructive et de l'engagement sans réserve de la délégation géorgienne. Dès le premier jour des négociations, la Russie a eu une attitude d'obstruction, de négligence et de confrontation. Et cela de la part d'un pays qui se voit en « père » d'une « nouvelle architecture européenne de sécurité ».

Madame la Présidente,

Le processus qui s'est achevé de façon aussi regrettable hier avait débuté l'année dernière et consistait en une combinaison complexe de réunions et de négociations formelles et informelles. Le 22 décembre 2008, la Russie avait bloqué le consensus sur le projet de décision relatif à la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie. Six mois plus tard, la Russie s'est répétée. Dans les deux cas, des propositions soigneusement rédigées

par les présidences et qui reposaient sur des compromis furent rejetées par la Russie sans argument valable. La seule explication possible aux actions de la Russie était, dans les deux cas, son souhait d'entrer en confrontation avec la communauté internationale, d'essayer d'utiliser la tribune internationale pour justifier ses actions illégales et ses violations du droit international ainsi que de dissimuler le fait qu'elle ne respecte pas ses engagements internationaux et bilatéraux à l'égard de ses voisins et de la communauté internationale. Une fois de plus, ces actions sont le fait d'un État dont le Président se prétend l'« initiateur » d'une nouvelle conception de l'architecture européenne de sécurité.

Il est vraiment grand temps de s'interroger sur la crédibilité d'un État qui trompe l'ensemble de la communauté de l'OSCE depuis maintenant plusieurs mois, nous donnant de faux espoirs et rejetant en définitive le document qui, nous sommes tous d'accord, aurait pu être accepté s'il y avait eu une volonté politique de le faire.

Madame la Présidente,

Comme je l'ai déclaré ci-dessus, le veto russe récurrent n'est pour nous rien de nouveau. Nous nous souvenons tous comment, il y a de cela plusieurs années, la Russie avait opposé son veto à la poursuite de l'opération particulièrement efficace d'observation des frontières en Géorgie. Nous savons tous qui s'est opposé pendant des années à une augmentation du nombre des observateurs de l'OSCE et de leurs attributions dans la région de Tskhinvali. Nous savons tous pourquoi la communauté de l'OSCE n'a pas été en mesure d'adopter de déclarations ministérielles ces sept dernières années. Nous avons tous été témoins du veto émis par la Russie au déploiement de 70 observateurs militaires supplémentaires dans la région de Tskhinvali. Et, au cours de ces six derniers mois, nous avons enregistré deux vetos au sujet de la poursuite des activités de l'OSCE en Géorgie.

La Géorgie considère que ces actions constituent un avertissement clair à l'OSCE, ou en fait à l'ensemble de l'espace européen de sécurité, au sujet de son avenir.

Madame la Présidente,

J'estime que cette décision de la Russie aura des incidences qui vont bien au-delà de la simple présence de cette Organisation dans mon pays. En opposant son veto à la présence de l'OSCE en Géorgie, la Russie ne s'est une fois de plus pas acquittée de ses engagements internationaux. Et je ne pense pas seulement aux accords du 12 août et du 8 septembre auxquels mes collègues russes accordent tant d'« importance », mais également aux engagements bilatéraux que les dirigeants russes ont assumé à l'égard des dirigeants de certains des pays représentés dans cette salle.

En refusant la présence de l'OSCE en Géorgie et dans ses régions occupées, la Russie à une fois de plus tourné le dos aux principes de transparence et de responsabilité. Et c'est justement l'application de ces deux principes dans les régions occupées de la Géorgie que craignent les décideurs russes. Il nous faut regarder la réalité en face. Ce qui a posé problème dans le cadre de ce long exercice, ce n'était pas la formulation concrète du mandat, le nom de la mission, ou le manque de temps. La Russie n'était pas d'accord avec nous, car elle ne veut pas que s'exerce un contrôle international, aussi minime soit-il, sur le déploiement de troupes auquel elle procède dans la région de Tskhinvali. Ce territoire, d'une superficie de seulement 3 800 km², disposera de trois bases militaires ! Il y aura une base militaire à Java, une à

Tskhinvali et une à Akhagori dans la région de Tskhinvali. Nous savons tous que huit observateurs n'auraient pas suffi pour surveiller la situation sur le terrain, mais nous étions au moins d'accord sur le fait que cela aurait constitué un premier pas dans le bon sens. Quant aux décideurs russes, ces derniers savaient depuis le début qu'ils n'autoriseraient aucun observateur international à voir comment leurs chars et leur matériel lourd s'accumulent dans les régions occupées de la Géorgie.

En outre, il est d'autres raisons encore plus graves pour lesquelles la Russie montre peu d'empressement à autoriser l'entrée d'observateurs internationaux dans la région de Tskhinvali : il s'agit de nettoyage ethnique. Avec l'aide des militaires russes, le régime supplétif a commis en août 2008 sur ce territoire des crimes odieux contre l'humanité. Ils ont « nettoyé » les régions de plus de 30 000 Géorgiens de souche. De nombreuses organisations internationales, y compris le BIDDH et le Haut Commissaire pour les minorités nationales, ont relevé dans leurs rapports que des atrocités avaient été commises sur ce territoire et que des villages géorgiens ont été éradiqués de la surface de la terre.

Que cela nous apprend-il au sujet de la Russie, si ce n'est son inaptitude à respecter les principes de la transparence et de la responsabilité et à s'acquitter de ses engagements internationaux ? Et, une fois de plus, conservez à l'esprit que cet État nous propose de modifier l'actuelle architecture européenne de sécurité. Je me demande si une architecture de sécurité, quelle qu'elle soit, peut fonctionner sans les principes de transparence, de contrôle international et de responsabilité, et si la capacité à remplir ses engagements n'est pas le fondement de tout système de sécurité dans le monde.

Madame la Présidente,

Pour terminer, je tiens à remercier une fois de plus toutes les délégations, ou du moins presque toutes, pour la créativité et l'engagement dont elles ont fait preuve dans le cadre du processus de négociation. Je tiens également à remercier la Présidence grecque et les autres délégations pour leur appréciation des efforts et de la souplesse de ma délégation au cours des négociations.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/761

14 mai 2009

Annexe 6

FRANÇAIS

Original : ALLEMAND

761ème séance plénière

PC Journal No 761, point 4 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE

Madame la Présidente,

La délégation suisse note avec grand regret qu'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur la proposition de la Présidence grecque qui prévoit la création d'un bureau de l'OSCE à Tbilissi et le déploiement d'observateurs civils et militaires de l'OSCE de part et d'autre de la frontière administrative. Nous tenons à exprimer notre gratitude particulière à la Présidence grecque pour ses efforts en ce qui concerne cette question extrêmement importante pour l'OSCE.

Madame la Présidente,

Le nombre d'incidents de sécurité à proximité de la frontière administrative a augmenté au cours de ces derniers mois, avec un risque constant pour la population civile en particulier. Dans ces circonstances, une présence de l'OSCE des deux côtés de la ligne de démarcation administrative nous semble plus importante que jamais. Avec le retrait devenu désormais quasiment inévitable des observateurs militaires de l'OSCE, un élément stabilisateur est perdu dans une région caractérisée par de nombreuses incertitudes.

Les possibilités de l'OSCE en matière de gestion d'après-conflit sont considérablement réduites en raison du manque de volonté politique. Compte tenu de l'actuelle accumulation de capacités militaires dans la région, il serait plus important que jamais de confier à l'OSCE un rôle significatif en matière de prévention des conflits et, en particulier, d'alerte précoce, afin qu'une reprise des conflits puisse être évitée. La situation humanitaire précaire dans laquelle sont toujours de nombreux habitants de la région exigerait également une présence de notre Organisation.

Nous sommes convaincus qu'avec sa formulation neutre en termes de statut, la proposition grecque offrirait une chance réaliste pour le compromis nécessaire, une chance que l'on a peut être maintenant laissée passer. Nous espérons que la crédibilité de l'OSCE et de ses valeurs ne souffriront pas trop du fait des développements actuels. Sans une capacité accrue de compromis dans une organisation fondée sur le strict consensus, il est cependant difficile de prévoir comment l'OSCE pourrait préserver sa capacité d'agir.

Merci, Madame la Présidente.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/761

14 mai 2009

Annexe 7

FRANÇAIS

Original : RUSSE

761ème séance plénière

PC Journal No 761, point 4 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Madame la Présidente,

La Fédération de Russie déplore la décision de la Présidence de suspendre les consultations concernant les paramètres de la présence de terrain de l'OSCE en Géorgie et en Ossétie du Sud. Le refus, pour lequel nous ne pouvons être rendus responsables, de rechercher une solution mutuellement acceptable à cette question particulièrement sensible entraînera inévitablement la clôture complète des activités de terrain que l'Organisation mène sur place après le 30 juin 2009 à l'expiration du mandat des observateurs militaires de l'OSCE dans les parties de la Géorgie adjacentes à l'Ossétie du Sud. Nous tenons à souligner une fois de plus que ce n'était pas là notre choix.

La Russie s'est invariablement prononcée en faveur de la poursuite des activités de l'OSCE sur le territoire de la Géorgie et de l'Ossétie du Sud même après l'expiration du mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie le 31 décembre 2008, date à laquelle nous aurions été disposés à accepter une prorogation technique de ce mandat à l'exception des éléments concernant l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie qui n'étaient plus pertinents. À notre grande déception, toutefois, cela n'a pas abouti en raison de la position préconçue et partielle d'un certain nombre de partenaires qui ont ignoré les préoccupations légitimes non seulement de la Russie mais également des Ossètes du Sud qui sont les victimes de l'aventure militaire des dirigeants géorgiens actuels.

La Russie a immédiatement joué un rôle actif lors de la reprise des négociations cette année sur le projet de mandat de la Présence de l'OSCE en Géorgie et en Ossétie du Sud. Avec nos partenaires, nous sommes convenus d'une prorogation de la Décision No 861 du Conseil permanent en date du 19 août 2008 sur l'augmentation du nombre d'observateurs militaires de l'OSCE. Nous avons pris part à toutes les sessions de consultations auxquelles la Présidence grecque nous a invités et avons régulièrement formulé des suggestions et clarifié la position russe.

En substance, la seule chose sur laquelle nous devions nous mettre d'accord était les paramètres des activités de l'OSCE dans la région compte tenu de la nouvelle situation politico-juridique à la suite des terribles assassinats de civils à Tskhinvali et de soldats de la

paix russes qui, pendant de nombreuses années, ont assuré la stabilité et la sécurité dans cette région particulièrement instable.

Gardant cela à l'esprit et dans le souci de trouver une solution qui soit acceptable pour tous, nous avons suggéré l'approche la plus souple possible consistant en l'adoption par le Conseil permanent de deux décisions distinctes : une décision sur le Bureau de l'OSCE à Tbilissi, qui se verrait confier l'ensemble habituel de tâches afin d'aider le Gouvernement géorgien à remplir les engagements auxquels il a souscrits dans le cadre de l'OSCE, et une deuxième décision sur l'observation de part et d'autre de la frontière entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud.

Il est clair que le champ d'activités d'observation de ce type, y compris en ce qui concerne les responsabilités, doit être convenu à la fois avec Tbilissi et Tskhinvali. Il s'agit-là d'un point capital. Sans l'accord des deux parties, les observateurs ne seront tout simplement pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations de façon appropriée.

En outre, un accord avec l'Ossétie du Sud est devenu encore plus important après le 8 août 2008, lorsque les observateurs de l'OSCE ont pratiquement abandonné les habitants d'Ossétie du Sud à leur sort et quitté le territoire après l'assaut géorgien. Pour Tskhinvali, et cela se conçoit sans peine, l'OSCE a échoué, car elle n'a pas réagi à l'agression par Tbilissi.

Nous sommes toujours intéressés à préserver la présence de terrain de l'OSCE, y compris en ce qui concerne les activités des observateurs dans les régions frontalières adjacentes à la Géorgie et à l'Ossétie du Sud.

Comme vous le savez, la Fédération de Russie a fait officiellement distribuer des propositions d'amendements au projet grec à titre de contribution constructive à nos efforts communs. Nous notons que nos positions ont été purement et simplement ignorées au motif fallacieux qu'elles concernent la question du statut et qu'elles ne pourraient pas faire l'objet d'un consensus.

Madame la Présidente,
Distingués collègues,

Nous ne demandons pas la reconnaissance immédiate de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, ni directement ni indirectement. Dans le même temps, nous ne nous attendons pas à ce que des formulations et des approches nous soient soumises qui vont à l'encontre des engagements de la Russie en vertu du droit international et nous obligent indirectement à confirmer l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses anciennes frontières. Nous sommes disposés à travailler sur la base d'un respect mutuel et invitons nos partenaires à en faire autant.

En ce qui concerne la décision de la Présidence grecque, permettez-moi de terminer en déclarant que l'OSCE a malheureusement une fois de plus démontré son inaptitude à trouver une solution à un problème complexe qui relève entièrement du mandat de l'Organisation.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de cette séance du Conseil permanent.



761ème séance plénière

PC Journal No 761, point 4 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA NORVÈGE

Madame la Présidente,

Permettez-moi tout d'abord de m'associer aux intervenants précédents et de rendre hommage à la Présidence grecque pour les efforts considérables et sincères qu'elle a déployés dans la recherche d'une solution qui permettrait de préserver une présence solide et utile de l'OSCE dans toute la Géorgie, dans le plein respect de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. La proposition de la Présidence en exercice, si elle n'est certes pas idéale, constitue néanmoins une solution de compromis viable et très raisonnable dont nous et les autres États participants aurions pu nous accommoder, car elle est neutre en termes de statut. La Norvège est sincèrement déçue que la Russie ne se soit pas associée au consensus et nous regrettons profondément cette situation étant donné que notre Organisation a encore tant de travail important à accomplir dans toute la Géorgie. Nous comprenons et respectons pleinement la décision de la Présidence d'interrompre les efforts visant à trouver une nouvelle solution de plus qui n'aurait pas encore été essayée et je voudrais, Madame la Présidente, m'associer à votre appel, auquel d'autres intervenants ont également souscrit, et demander une fois de plus instamment à la Russie de reconsidérer sa position et de soutenir le projet de décision de la Présidence.

Madame la Présidente,

Ainsi que nous l'avons déclaré en de nombreuses occasions précédentes, une présence renforcée de l'OSCE dans la région est clairement nécessaire. La Norvège, comme la grande majorité des États participants, souhaite une présence de l'OSCE en Géorgie comportant deux composantes principales : a) une forte présence d'observateurs militaires, notamment pour s'assurer que toutes les parties au conflit respectent l'accord en six points en date du 12 août, contribuer à atténuer les tensions et à prévenir les incidents malencontreux et fournir des informations fiables et impartiales ; et b) une mission ordinaire à part entière pour apporter son concours au pays hôte dans la promotion de la poursuite du développement positif de la société et des institutions géorgiennes.

Pour terminer, Madame la Présidente, je souhaiterais me faire l'écho de vos commentaires et de ceux de plusieurs intervenants précédents louant la délégation géorgienne pour son attitude souple et constructive tout au long du processus.

Merci, Madame la Présidente.